

Soutien face aux crises agricoles



Répondre présent pour soutenir les professionnels face aux aléas et leurs conséquences, grâce au guichet unique et aux délégués sur les territoires.

Un plan d'accompagnement des professionnels en difficulté

Face à la détresse exprimée par le monde agricole en début d'année 2024, le conseil d'administration de la CCMSA a voté au printemps l'allocation de plus de 28 millions d'euros, mobilisés pour l'année dans un plan anti-crise qui poursuit quatre objectifs : renforcer l'accès aux droits et la prévention (attribution d'aides financières au remplacement, consolidation du réseau des sentinelles, création d'une nouvelle aide au répit administratif – voir p. 29) ; accompagner les transformations de l'emploi agricole et rural (accélération et consolidation du programme Inclusion & Ruralité) ; consolider le lien social sur les territoires ruraux (accélération des dispositifs tels que Grandir en milieu rural ou Bulle d'air) ; agir en proximité

et répondre à l'urgence sociale ultramarine (consolidation des moyens des caisses locales pour accompagner les initiatives de terrain les plus innovantes). Parallèlement, la MSA poursuit son objectif de simplification et digitalisation des démarches administratives et a également lancé un travail de modernisation du dossier d'affiliation des non-salariés agricoles.

Soutien agri' : le nouveau guide en ligne des aides de la MSA

Face aux crises économiques, climatiques ou sanitaires qui impactent le secteur, la MSA a déployé Soutien agri'. Ce guide en ligne, qui centralise les aides destinées à accompagner agriculteurs et salariés agricoles en difficulté, se divise en trois parties : « Mon activité pro », pour les dispositifs de trésorerie ou d'urgence (telle que la prise en charge des cotisations sociales) ; « Mes droits », regroupant les prestations sociales comme la Prime d'activité ou le RSA ; « Mes soutiens », où l'on retrouve des dispositifs d'accompagnement tels que le répit ou Agri'écoute pour un soutien psychologique.

En chiffres

50 millions € de prise en charge de cotisations à plus de **38 000** non-salariés agricoles.

29 808 échéanciers de paiement.

16 601 éleveurs contactés par la MSA, dont **13 721** touchés par les épizooties.

La MSA contacte systématiquement les exploitants qui se trouvent pour la première fois dans l'incapacité de régler leurs cotisations.

Prise en charge de cotisations et échéanciers de paiement

Chaque année, la MSA propose des prises en charge de cotisations et contributions sociales aux agriculteurs en difficulté. Depuis 2021, l'institution a renforcé son action face aux aléas en mettant en place de nombreux dispositifs exceptionnels de soutien financier. Ainsi, sur les trois dernières années, elle a attribué plus de 400 millions d'euros de prise en charge de cotisations dans le cadre notamment des dispositifs liés à la guerre en Ukraine, aux gels ou encore à la crise porcine, et mis en place de nombreux échéanciers de paiement pour les employeurs rencontrant des difficultés. En 2024, ce sont 50 millions d'euros qui ont été délivrés à plus de 38 000 non-salariés agricoles, et 29 808 échéanciers ont été attribués.

Depuis le printemps, la MSA a également mené des actions de prévention ciblée sur les primodébiteurs, et contacte systématiquement les exploitants qui se trouvent pour la première fois dans l'incapacité de régler leurs cotisations, afin d'explorer

avec eux les solutions à leur disposition. 24 669 d'entre eux l'ont été en 2024. Elle a parallèlement déployé la réforme des échéanciers de paiement, qui allonge de 3 à 5 ans leur durée maximale.

« Allez vers » face aux événements

Lors de sa campagne d'information ciblée à destination des adhérents susceptibles d'être touchés par la fièvre catarrhale ovine (FCO), la maladie hémorragique épizootique (MHE), la grippe aviaire et les aléas climatiques, 45 738 appels, emails et SMS ont été envoyés par la MSA. Sur les 23 131 exploitants et chefs d'entreprises agricoles contactés de manière préventive, 16 579 d'entre eux étaient touchés par une crise et ont été suivis. Au total, 13 721 éleveurs touchés par les épizooties récentes ont été accompagnés.

La solidarité sur les territoires s'organise également avec les délégués MSA bénévoles s'attachant au quotidien à détecter les situations difficiles, en lien avec l'ensemble des partenaires locaux. Au plus près du terrain, ils sont un atout important dans la transmission d'informations et de contact.

Un accompagnement personnalisé

Afin de soutenir les adhérents touchés par un événement, des solutions spécifiques sont proposées. Au-delà de la mise en place d'échéanciers de paiement des cotisations (et remise totale ou partielle automatique des majorations et pénalités de retard de paiement), ils peuvent également bénéficier : de l'organisation de Rendez-vous prestations élargis afin d'assurer un accès à tous leurs droits ; d'un accompagnement social, avec la mise en place d'aides au répit, au remplacement ou encore la prise en charge de consultations psychologiques ; d'un accompagnement en matière de prévention des risques au travail et sur les exploitations.

FCO/MHE : une aide pour le matériel de contention

Les traitements à réaliser sur les animaux malades engendrent un risque accru d'accident. En février, la MSA a annoncé un nouveau dispositif de soutien à l'achat et l'utilisation de matériels de contention animale. Il s'adresse aux exploitations de moins de 10 salariés affiliées à la MSA, touchées par la MHE et/ou la FCO, et qui ont investi – ou souhaitent le faire – dans du matériel pour intervenir sur les animaux en toute sécurité, notamment pour réaliser des prises de sang et des vaccins. La MSA finance jusqu'à 3 000 €, couvrant 70 % du coût HT de l'investissement.

Prévenir le mal-être

En première ligne

Le déploiement du programme de prévention du mal-être agricole (PMEA), et notamment de la formation de plus de 8 000 sentinelles sur tout le territoire, a permis de mieux cibler les signalements afin de fournir un accompagnement personnalisé en fonction des causes identifiées. Plus de 5 800 signalements ont été traités par la MSA en 2024, soit 120 en moyenne par caisse. Ils concernent majoritairement des hommes non-salariés agricoles ; on note toutefois une augmentation de 33 % chez les salariés par rapport à 2023. 88 % des signalements sont pris en charge par les services de la MSA, dont une forte augmentation de l'implication du contentieux et de la santé-sécurité au travail ; 64 % font l'objet d'un accompagnement social.

En chiffres

3 454 entretiens avec des psychologues réalisés par Agri'écoute, soit + 49 % en un an.

8 054 sentinelles agricoles actives dans toute la France, au total plus de 10 000 acteurs formés à la détection du mal-être.

5 829 signalements traités par la MSA, soit une hausse de 31 % par rapport à 2023.

6 211 personnes ont bénéficié de l'aide au répit, + 30 % en un an.

Le programme PMEa de la MSA dispose d'un réseau engagé avec un référent par caisse. Au sein de la CCMSA, un pôle dédié a été créé afin d'animer et piloter l'ensemble du réseau de salariés et d'élus mobilisés sur le terrain. Le budget affecté au programme, tous dispositifs confondus, est de 8,5 millions d'euros en 2024.

L'aide au répit renforcée

Le dispositif de l'aide au répit constitue l'un des principaux leviers d'action utilisés dans le cadre de l'accompagnement social de la MSA. Il vise à mobiliser des actions individuelles et collectives pour prévenir le risque d'épuisement professionnel : consultation psychologique, aide au répit administratif (voir ci-dessous), au remplacement, séjours de répit, actions collectives de remobilisation ou encore groupes de parole. En 2024, il a été élargi, notamment grâce à un assouplissement des conditions d'accès à l'aide au remplacement, et a bénéficié à plus de 6 200 personnes.

Création d'une aide au répit administratif

Face aux crises, la MSA a rapidement mis en œuvre une nouvelle aide pour répondre au besoin d'allègement de la charge administrative qui pèse sur les exploitants. Un constat partagé par le réseau des sentinelles et les cellules d'accompagnement de la MSA. S'inspirant d'une initiative lancée par la MSA Alpes du Nord, la caisse centrale

a débloqué en mai 2024 une enveloppe supplémentaire d'un million d'euros en vue de financer l'expérimentation de cette prestation extra-légale. Celle-ci a pour objectif d'accompagner les exploitants dans la gestion de leurs démarches en leur apportant un soutien concret grâce à l'intervention d'un assistant administratif directement sur le lieu d'exploitation, et ainsi prévenir l'épuisement professionnel.

Au second semestre, 384 non-salariés agricoles en ont bénéficié. L'introduction de ce dispositif a suscité un vif intérêt auprès des acteurs concernés et a été reconduit pour 2025.

Soutenir les initiatives locales

Pour soutenir le développement de la prévention du mal-être agricole sur l'ensemble du territoire, la CCMSA favorise l'émergence de nouvelles actions via un appel à projets. En 2024, il a été renforcé grâce au soutien d'Agrica, avec qui l'institution a signé un partenariat durable en mars, et a ainsi financé 18 projets MSA et CGSS pour un montant total de plus de 178 000 €.

Ces projets peuvent par la suite bénéficier d'un financement supplémentaire dans le cadre d'un essaimage. Ce soutien, qui peut intervenir sur deux années consécutives, a pour objectif de capitaliser sur l'expérience évaluée d'actions mises en place et de proposer un outil clé en mains à déployer par l'ensemble du réseau sur de nouveaux territoires.